

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

19325951



Déposé 09-07-2019

Greffe

 N° d'entreprise : 0729929552

Nom:

(en entier): AC BUILDING

(en abrégé):

Forme légale : Société en nom collectif

Adresse du siège : Avenue de l'Eglise St-Julien 8

1160 Auderghem

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

1. ALVES JORGE Nuno Miguel domiciliée Av de l'Eglise St Julien, 8 à 1160 Bruxelles.

2. CICOTTO Maurizio domicilié Morgentini, 114 à 20100 Milan Italie.

Forme juridique : Les associés constituent une société en nom collectif.

Dénomination sociale : AC BUILDING

Siège social: Bruxelles (1160), av de l'Eglise St Julien, 8 Bt 1.

Objet social :La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes activités et tous services relatifs ou liés directement ou indirectement au travaux et nettoyage du bâtiment résidentiel ouindustriel dans la mesure où il satisfait aux règles relatives aux accès à la profession, soit par l'entreprise,

soit par ses sous-traitants.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Le capital social est illimité. Son montant minimum est fixé à 5.000,00 euros.

Le capital est constitué de cinquantes parts de cent euros.

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, assciés ou non, nommés par l'assemblée générale pour une durée déterminée ou indéterminée. Ce mandat est révocable à tout moment.

Le ou les administrateurs ont tous pouvoirs d'agir au nom de la société quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, pourvu qu'elle rentrent dans l'objet social et sauf les compétences réservées par la loi ou les présents statut à l'assemblée générale.

Le ou les administrateurs peuvent déléguer certains pouvoir spéciaux à toute personne qu'il estime compétente.

Si les comptes font apparaitre une bénéfice, l'assemblée générale, sur proposition de l'organe de gestion, peut décider de l'affecter en tout ou en partie à un poste de résserve, le reporter ou le répartir entre les memebres dans la proportion de leurs droits dans le capital.

En cas de disolution de la société, apres apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, l'actif net servira d'abord à rembourser le montant du capital libéré et le solde sera réparti égalment entre toutes les parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le premier exercice commence ce 3 juillet 2019 pour se clôturer le 31 décembre 2020.

L'assemblée générale annuelle aura lieu chaque année au siège social le 1er mercredi de Juin à 10h. A l'issue de l'assemblé générale, les assocés nomment en qualité de gérant, Monsieur Alves Jorge Nuno Miguel

Réservé	Volet B - suite	Mod PDF 19.01
au Moniteur	Pour extrait analytique Fait à Bruxelles, le 3 juillet 2019. ALVES JORGE Nuno Miguel	
belge	ALVENIES, le 3 juliet 2019. ALVENIES DORGE Nuno Miguel	
	Gérant	
Θ		
oelg		
anr		
onite		
Ž		
p s		
Эже		
Anr		
19 -		
Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2019 - Annexes du Moniteur belge		
1/07		
-		
blac		
aats		
Sta		
Jisch		
3elg		
net l		
bijd		
gen		
3ijla		
ш		